

Compte-rendu de l'Assemblée générale 2023

les vendredi 27 & samedi 28 octobre 2023
à l'Ambazada (Vigneux-de-Bretagne)

Déroulé de l'AG 2023

Vendredi	10h – 13h	Assemblée générale ordinaire : • Rapport moral ; • Rapport financier ; • AG ordinaire + Votes.	
	Ateliers en sous-groupes		
	14h30 – 16h	<i>Transmission de savoir-faire et formation</i>	<i>Systèmes Participatifs de Garantie, AMI Communs, Patrimoine culturel immatériel</i>
	16h30 – 18h	<i>Textes normatifs</i>	<i>Glossaire</i>
Samedi	9h30 – 11h	<i>Projet National Terre (participation des professionnels, IREx)</i>	<i>Projet « Livre blanc » de la construction en terre crue proposé par le CSTB</i>
	11h30 – 13h	Restitution des ateliers	
	14h30 – 16h30	Discussions et votes en plénière à la suite des ateliers : • Budget prévisionnel ; • Décisions à prendre à l’issue des ateliers ; • Élections des associations responsables du secrétariat et de la trésorerie.	

Ce compte rendu est rédigé avec un découpage thématique, par groupe de travail, plutôt qu'une restitution chronologique de l'AG. Pour chaque groupe de travail, il restitue d'abord la présentation des activités sur la période couverte depuis la dernière AG (octobre 2022) puis les échanges en plénière suite aux ateliers de l'AG 2023.

Table des matières

1 Point administratif et financier	2
1.1 Administration de la Confédération	2
1.2 Subventions	2
2 Transmission et savoirs faire	3
2.1 Finalisation du diagnostic CMA Terre de Métiers	3
2.2 Atelier : projet de la Fédération Ecoconstruire (volet 2 de l'AMI CMA)	3
3 Système participatifs de garantie	4
3.1 Journées d'études COMPAIRS	4
3.2 Atelier : contours d'une certification participative pour les constructeurs en terre crue	4
4 Textes normatifs	5
4.1 Guide des Bonnes Pratiques	5
4.2 Le groupe Textes Normatifs	6
4.3 Restitution de l'atelier	6
5 Glossaire	7
5.1 Pour un texte de référence commun	7
5.2 Restitution de l'atelier	7
6 Projet National Terre	8
6.1 Nouvelles du PN Terre	8
6.2 Atelier « Participation des professionnel.les au PN »	8
6.3 Atelier « Retour à l'IREx ? »	9
7 Projet de livre Blanc avec le CSTB	9
8 Autres activité en cours (n'ayant pas donné lieu à un atelier spécifique lors de cette AG)	9
8.1 Patrimoine culturel immatériel	9
8.2 Communication externe / site internet	10

1 Point administratif et financier

1.1 Administration de la Confédération

Le Conseil d'administration de la Confédération terre crue se réunit une fois par mois environ en visio-conférence. Le Collectif francilien de la terre crue y participe à présent en tant que membre actif. Il n'y a pas eu d'autres candidatures.

Suite à trois années de mandats respectivement aux postes de secrétaire et de trésorier, Sophie Popot (ARPE Normandie) et Elian Latour (ARESO) passent la main à Frédérique Jonnard (Collectif francilien) pour le secrétariat, Camille Announ et Jean Goizauskas (TERA) pour la trésorerie.

1.2 Subventions

Pour rappel, nous avons contracté un avenant fin 2022 avec la DREAL Bretagne, représentant de toutes les DREAL qui prolongeait leur soutien obtenu début 2022 sur l'année 2023, sans augmentation de budget. Aucune nouvelle activité ou projet supplémentaire n'a pu être financé avec cette subvention. Il s'agissait pour 2023 de terminer ce qui avait été entamé précédemment. Les DREAL Bretagne / DHUP sont alertés sur les conséquences que cette absence de financement public implique dans l'avancement des travaux de la Confédération.

2 Transmission et savoirs faire

2.1 Finalisation du diagnostic CMA Terre de Métiers

Le diagnostic « Terre de Métiers » - financé par le volet 1 de l'AMI « Compétences et Métiers d'Avenir » (CMA, France 2030) - a fortement mobilisé les forces vives de la Confédération, pour accompagner et encadrer la mission confiée au bureau d'étude Amnyos. Au mois de mai, un comité de pilotage élargi a fixé les grandes lignes d'un plan d'action. Les écarts entre les besoins du domaine de la formation tels qu'ils sont attendus par le cadre de France compétences et ceux issus de l'expérience professionnelle de terrain restent délicats à exprimer dans le cadre formel de cet AMI.

La restitution publique des résultats de Terre de Métiers s'est tenue le vendredi 16 juin 2023, à l'École Nationale Supérieure d'architecture de Paris-Belleville et en visioconférence

Pour (re)visionner la restitution publique : https://www.youtube.com/watch?v=Hne_I54yk1c&t=3270s.

Pour consulter les livrables de Terre de Métiers : <https://www.gouvernement.fr/cma-liste-des-diagnostics-de-formation>.

Ou télécharger sur - <https://conf-terrecrue.org/formation-et-savoir-faire/>

2.2 Atelier : projet de la Fédération Ecoconstruire (volet 2 de l'AMI CMA)

En vue du volet 2 de l'AMI CMA, consistant à proposer des dispositifs de formation, la Fédération Ecoconstruire est en train de mettre au point un projet d'envergure (20M€ sur 5 ans) et nous sollicite pour participer au consortium en qualité de représentant de la filière terre crue. A l'occasion de cette AG, Yann Parc - coordinateur de la Fédération Ecoconstruire - est venu présenter le projet à l'atelier transmission de savoir-faire et formation et pour en discuter.

Les développements envisagés pour l'offre de formation se situent à plusieurs niveaux :

- Ouverture de formations dans les régions qui ont été identifiées dans les différents diagnostics comme peu ou pas pourvues actuellement ;
- Élargir l'offre des organismes de formation existants à de nouveaux publics (contrats de professionnalisation, alternance, AFEST, etc.) ;
- Développer une offre de spécialisation, avec possible inscription de référentiels au répertoire spécifique du RNCP ;
- Diversifier l'offre en direction des métiers de la conception et de la maîtrise d'ouvrage notamment, *via* une coopération avec les Envirobat.
- Développer une offre de découverte aux métiers de la construction bio et géosourcée, en collaboration avec les écoles de la transition écologique qui travaillent autour de la mobilisation de publics jeunes autour de l'économie circulaire, et dans le bâtiment en particulier.

Le consortium serait composé de la Fédération écoconstruire, et de tous les organismes de formation le composant, mais aussi de représentants des filières concernées et de groupes industriels n'étant pas engagés dans la transition écologique au sens où la confédération terre crue l'entend. La présence de ces derniers acteurs dans le consortium a suscité des débats quand à la participation de la Confédération.

Au moment de l'AG, les contours de ce projet – gouvernance notamment- restaient trop flous pour y engager la Confédération. Des membres de l'atelier restent en contact avec Yann Parc pour suivre l'avancement du projet.

Perspectives de l'atelier pour 2024 : Actualiser la déclaration d'intention

La participation au projet de la Fédération Ecoconstruire doit également être placée relativement aux axes prioritaires définis dans Terre de Métiers. En effet, au-delà de ce projet, il a été convenu de nous donner le temps de bien prioriser les actions que la Confédération souhaite mener dans le domaine de la formation, et surtout, de la transmission de savoir-faire. Cette priorisation est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'un vaste champ d'action (nombreux métiers, formation initiale/continue, transmission de savoir-faire, etc.) et que les forces vives sont limitées. De ce fait, l'atelier « transmission de savoir-faire » va se concentrer dans les prochains mois à actualiser *la déclaration d'intention* suite au diagnostic Terre de Métiers.

3 Système participatifs de garantie

3.1 Journées d'études COMPAIRS

Les journées d'études sur la certification participative ou SPG (système participatif de garanties) viennent de se clore (mi octobre) avec un séminaire de préfiguration de projets se constituant. Un site Internet (<https://certification-participative.org/>) compile toutes les interventions lors de ces journées-cette année, elles ont eu lieu en octobre 2022 à Marseille et en mars 2023 en visio conférence- et d'autres documents très utiles pour se familiariser avec ce concept .

Plus nous suivons ce programme, plus nous sommes convaincus de l'adéquation entre ce type de reconnaissance et les besoins de la Confédération. Nous avons aussi fait quelques séances particulières avec Sylvaine Lemeilleur, chercheuse référente du programme COMPAIRS, de transposition entre le monde de l'agriculture biologique ou du commerce équitable et celui du bâtiment. Des guides sont à notre disposition pour enclencher la démarche. Elle concernerait d'abord la reconnaissance des « constructeurs en terre crue ». C'est un travail assez conséquent où l'implication bénévole ne pourra suffire. Un sujet à prolonger lors de cette présente AG.

3.2 Atelier : contours d'une certification participative pour les constructeurs en terre crue

On s'est d'abord redemandé **à quoi sert un label ?** A se reconnaître et être reconnu comme sachant faire de la terre crue. Nature & Progrès parlent de "mention" plutôt que de label ou de certificat. On pourrait aussi parler de "démarche qualité". Certains de ces mots ont une valeur juridique précise ou un lien à une norme ISO, qu'il faut connaître pour ne pas se faire prendre dans des confusions troublantes. Ce ne serait pas les bâtiments labellisés mais plutôt les individus ou les entreprises (même si cela reste à discuter). Cette mention nous qualifierait, quel que soit le diplôme, indépendamment des systèmes de formation, l'enjeu étant qu'elle soit reconnue par les systèmes d'assurance.

On serait évalués par les pair.e.s, à la fois pas trop proches - donc il faudrait une commission de plusieurs membres - et à la fois pas trop éloignés, pour pouvoir échanger. Les commissions seraient mise en place en fonction du métier, sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Confédération avec un fort consensus. On n'a pas écarté que ça pourrait aussi être une qualification de formateur (de formateur). En fait, il pourrait y avoir plusieurs niveaux ainsi que plusieurs lieux d'intervention des SPG.

Chaque commission rencontrerait le.la candidat.e pour un échange au cours duquel il.elle expliquerait ses pratiques de construction en terre crue. Le but ne serait pas de cocher des cases -

comme dans une certification tierce partie - mais d'engager des discussions, pour échanger sur les bonnes pratiques : comment tu as fait ? Comment faire mieux la prochaine fois ? Le but ne serait donc pas nécessairement d'être à un haut niveau mais de toujours s'améliorer. On aurait potentiellement plusieurs niveaux.

Le dialogue serait fondé à la fois sur une sorte de tronc commun, ainsi que sur des sujets particuliers au métier exercé. Il y aurait autant un volet technique que des compétences sociales, pour arriver à faire de la coopération dans l'édification, l'acte de construire. Le volet social nous semble au moins aussi important que celui des compétences techniques. Une personne qui viendrait se faire qualifier ne viendrait pas avec un dossier. Le principal serait d'avoir de l'expérience, de savoir faire et de pouvoir en parler. Ce serait un moyen pour ces personnes d'arriver à être reconnues sans passer par des formations qui peuvent éliminer des personnes compétentes mais qui ne savent pas faire de dossier. La participation à ces entretiens serait encadrée par une charte, et/ou un règlement intérieur. Un aspirant pourrait participer, avec pour seul pré-requis de connaître les guides de bonnes pratiques.

Les personnes qualifiées seraient rendue visible sur un annuaire accessible à tous en vue, par exemple, de réponse à des appels d'offre. A voir si cela peut être identifié sur le modèle du RFCP et des Règles Professionnelles pour la construction en paille. Cet annuaire permettrait également de mieux organiser des retours d'expériences, des voies professionnelles au sein de la Confédération.

On a aussi l'intention de faire partie d'une fédération des SPG. C'était l'issue des deux dernières journées du programme COMPAIRS. Cette fédération réunira des SPG existants (Nature & Progrès, Accueil paysan, les Simples, ...) mais aussi des groupes comme le nôtre qui sont en train de monter des SPG. Ce serait un endroit où partager nos expériences, nos difficultés, écouter comment ont fait les autres, notamment pour financer leur SPG. Il y aurait aussi la possibilité de se faire parrainer par des associations qui sont déjà bien solides. D'un point de vue financier, il faut imaginer un dispositif qui permette de financer les évaluations mais qui soit léger.

Pour information, il y a toute une bibliothèque sur le site certification-participative.org, avec notamment un guide pour créer son SPG.

Nous avons appris l'existence d'un **Appel à Manifestation d'intérêt des Communs**, proposé par l'ADEME, qui nous intéresse parce qu'il est bien dans l'état d'esprit des SPG.

Et il y a aussi le projet de déposer les savoir-faire de la construction en terre crue au titre du **Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO** (voir partie 8.1 de ce CR). Il nous faut voir si c'est à faire dans le même mouvement que la mise en place d'un SPG ou si ce sont deux actions à traiter séparément.

4 Textes normatifs

4.1 Guide des Bonnes Pratiques

La diffusion la plus large possible des textes de référence fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Confédération. L'édition a été revue de manière à, d'une part corriger quelques erreurs et d'autre part à améliorer la lisibilité entre parties, et à tenir dans un format papier économique.

Le résultat c'est LE guide qui réunit toutes les techniques, avec un seul ISBN. Il a été reçu au dépôt légal de la BNF. Il coûte 10 euros environ. L'association Maisons Paysannes de France grâce à son service d'édition s'occupera de la vente par correspondance.

Référence :

Le guide des bonnes pratiques de la construction en terre crue [Livre imprimé]

EAN : 9782957624713 ; ISBN : 978-2-9576247-1-3

RAPPEL : toutes les associations ou site internet faisant le lien avec le site de téléchargement du Guide sont priées de le mettre à jour : <https://conf-terrecrue.org/textes-de-reference/>

4.2 Le groupe Textes Normatifs

Ce groupe de travail, à cheval entre PN Terre, Confédération et commission technique de l'AsTerre, se déroule par visioconférence tous les 1^{er} jeudi du mois. Il est ouvert à toutes et tous, les participant.es viennent d'horizons variés et défrichent ce vaste sujet.

On en est à l'acquisition d'une culture commune, à l'écoute des besoins des uns et des autres en fonction de sa position dans la construction en terre crue, à l'établissement d'une gouvernance afin de prioriser les débats et les actions. Une formation sur ce sujet ardu devait être programmée pendant le déroulement de l'AG du PN Terre mais n'a pas trouvé son financement.

Le groupe a accueilli un expert assureur pour une présentation sur la cosmologie de l'assurance dans le bâtiment, et de nombreuses questions ont suivi de la part du groupe de travail concernant la situation de la terre crue. La présentation sera bientôt disponible en ligne.

4.3 Restitution de l'atelier

On a rappelé la différence entre textes normatifs et normes (degré de consensus, reconnaissance par AFNOR), avant d'aborder les nombreux sujets en cours (pour lesquels nous indiquons ci-dessous les décisions correspondantes) :

- **Textes en cours de révision ou à réviser :**
 - **DTU 26.1 « Enduits ».** Dans la dernière version du DTU 26, la référence aux Règles Pro enduits sur murs composés de terre crue a été supprimée. Un courrier va être envoyé pour que l'existence de ce texte soit rappelée dans le DTU 26. Et un autre pour rappeler que la Confédération doit pouvoir être consultée, sinon référente sur la construction en terre crue.
 - **Révision de la norme XP 13 901 :** Ce point a fait l'objet d'un vote unanime à la dernière AG mais n'a pas obtenu de financement. Pour en savoir plus, voir <https://conf-terrecrue.org/en-discussion/>
 - **DTU 20 (maçonnerie de petits éléments).** Nous proposons d'introduire la distinction sud-américaine de "suelo cemento" (sol-ciment) pour éviter la notion d'adjuvantation / addition et ne parler plus que de terre crue. Un courrier pour l'AFNOR va être proposé dans ce sens.
- Le **groupe Spécialisé 16 (maçonnerie) au CSTB** prévoit d'aborder la construction en terre crue. Par ailleurs, il pourrait y avoir un transfert sur les techniques de construction en terre crue dans le **Label Qualibat QB 07**, certifiant les procédés de fabrication de petits éléments en béton, terre cuite. Une fois que le procédé serait certifié on ferait confiance au fabricant

pour utiliser n'importe quelle ressource. Plusieurs membres de l'atelier veillent sur le sujet. Un courrier va être envoyé au GS 16.

- Nous avons discuté des **CCTP viciés par des mentions incorrectes, scientifiquement fausses**. Nous proposons de préparer un courrier type rappelant ce que sont les GBP, pour éviter que des bêtises soient proférées. Courrier qui soit envoyé en cas de découverte d'un CCTP délirant, par les professionnel, aux auteurs de CCTP.
- Autour de la **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** : Les producteurs de matériaux doivent anticiper la fin de vie des produits et payer une taxe aux organismes collecteurs. Dans la terre, il faudrait se positionner et dire qu'on ne pollue pas mais qu'on récupère les déchets des autres. Plusieurs personnes se sont proposées de faire une veille pour voir comment ne pas payer et même, comment être payés en tant que collecteur.

5 Glossaire

5.1 Pour un texte de référence commun

Ce travail de longue haleine, initié lors de la rédaction du Guide des bonnes pratiques reste d'actualité. Il a déjà été mis à jour en 2020. Depuis, d'autres participants se sont agrégés (le site Internet permet de proposer des modifications / propositions). Le Glossaire croise plusieurs dimensions et sera certainement à décomposer comme suit :

- les mots du langage commun pour le grand public sur le site Internet,
- le vocabulaire de référence à visée normative en annexe du guides bonnes pratiques.

Un débat et des échanges se sont poursuivis toute l'année en incluant l'atelier texte normatif avec le PN terre. L'atelier qui va suivre va permettre de valider / invalider la synthèse que nous proposent ses animateurs.

Pour en savoir plus : <https://conf-terrecrue.org/textes-de-reference/>

5.2 Restitution de l'atelier

L'atelier s'est penché sur plusieurs terme du glossaire :

- **“terre crue” ou “terre à bâtir”** ? On a décidé de garder “terre crue” car mettre les deux mène à confusion.
- La définition d'un « **système constructif non industriel** » (SCNI) a posé question, notamment dans les retours AFNOR qui nous ont été envoyés. Elle emploie de manière confuse la notion de “produit manufacturé”. On a proposé de préciser que cette définition est une citation d'un rapport publié en 2011 qui avait servi de base pour produire les Guides des Bonnes Pratiques. Finalement, pour l'instant, on enlève ce terme du glossaire, mais ce serait bien que les gens qui vont faire de la terre crue sachent d'où vient la réflexion. A été évoquée l'idée de définir des “systèmes constructifs manufacturés » dans laquelle on pourrait inclure les notions de « circuit court » et d'« analyse de cycle de vie sociale ».
- Le terme « **intensité sociale** » n'était pas dans le glossaire au départ mais a été introduit parce qu'utilisé dans une autre définition. Là encore, c'est une notion très compliquée. Il faudrait retravailler cette définition, car pas assez précise. Et si on l'enlève, il faut l'enlever du texte de la définition où il est cité.

- Le terme “**adjuvant / additif**”, est-ce qu’on garde les deux ? Est-ce qu’on n’en garde qu’un ? Si on garde les deux faut définir quand les utiliser. Additif = on ajoute. Adjuvant = on aide. On a intérêt à n’en garder qu’un. L’idée c’est qu’on préfère dire terre additivée ou terre adjuvantée à terre stabilisée, car la terre crue est stable .

Nous avons aussi fait plusieurs commentaires transversaux pour la prochaine relecture :

- Parfois on écrit “Les guides”, d’autres fois “Le guide”. Le pluriel avait un sens quand on travaillait sur chaque guide séparément mais maintenant qu’ils sont rassemblés dans un seul et même ouvrage, nous avons convenu d’utiliser le singulier.
- Il faudrait systématiquement passer en écriture inclusive.
- Il faudra une relecture globale à la fin, par quelqu’un de l’extérieur, pour vérifier qu’il n’y a pas de coquilles.
- Les remarques du collectif francilien n’ont pas été prises en compte car elles sont illisibles.

Perspectives : Il reste donc encore des définitions à retravailler (intensité sociale, SCNI, etc.), mais comment ? Il faut trouver un financement pour payer le travail réalisé et celui à faire. Le texte pourrait être envoyé en relecture au groupe Textes Normatifs.

6 Projet National Terre

6.1 Nouvelles du PN Terre

La montée en puissance du PN terre est indéniable. Cependant, de nombreux programmes de recherche restent dans l’attente de la proclamation des résultats de l’appel à projet SIC ADEME clôturé en juin 2023. L’AG vient de se dérouler à Saint-Nazaire (11 au 13 octobre 2023). On peut consulter le CR d’AG sur <https://projet-national-terre.univ-gustave-eiffel.fr/>

De plus en plus de structures adhèrent. De nouveaux pôles de recherche (Bordeaux par exemple) rejoignent le PN. Mais une difficulté réside dans la remontée du retour d’expérience des praticiens. Issus de petites structures souvent individuelles ils peinent à participer pleinement. Par exemple, des entreprises ou personnes de la société civile ont pu se rendre et participer à l’AG du PN terre en octobre 2022 en bénéficiant d’un défraiement, mais ne bénéficient pas de ce soutien en 2023. Le défraiement pour ce type de structure serait un piste à étudier.

6.2 Atelier « Participation des professionnel.les au PN »

Dans cet atelier, on a parlé de l’IREx et de l’implication des praticien.ne.s dans le PN Terre.

On est repartis d’un constat : les praticien.ne.s ne pèsent pas assez pour soutenir les chercheurs à rester dans les rails de l’étude de faisabilité/opportunité, c’est à dire trouver des réponses à ce qui nous préoccupe sur les chantiers. Il faut qu’on trouve les moyens pour que plus de praticien.ne.s soient là (i.e. tous les métiers qui contribuent à faire des bâtiments en terre), que ces pros aient du temps, qu’ils se sentent légitimes mais aussi qu’ils aient des financements pour ça. Dans le bilan de la Confédération, il y a un équivalent marchand de 52k€ d’activités bénévoles, dont les deux tiers sont consacrés au PN.

Dans le PN, un groupe communication a été monté cet été, qui a recruté une prestataire, Nastasia, pour dynamiser et fluidifier la communication afin que tout le monde soit informé de ce qui se passe dans le PN. Elle va alimenter le calendrier, les listes de diffusion, inciter les animateurs d’axe à bien communiquer sur ce qu’il y a à faire, ce qu’ils font. L’objectif est d’être le plus possible dans la

transparence. A partir de là, on espère qu'il va y avoir plus de praticien.ne.s prêts à s'investir pour canaliser les actions de recherche mais il faut qu'on trouve les moyens de faire ça. Il manque aussi de la communication inter-axes, qui permette à chacun.e de se repositionner par rapport aux autres axes.

6.3 Atelier « Retour à l'IREx ? »

Notre autre sujet de discussion était de savoir s'il est opportun que le PN retourne ou pas dans le giron de l'IREx ? On a évoqué la question sous l'angle budgétaire. Si on envisage la gestion de la Confédération, qui prend en compte la gestion du PN, peut-être que ça vaut le coup d'embaucher un.e secrétaire-comptable ou un service de groupement d'employeur avec son.sa comptable qui déchargerait l'association trésorière de tout ce boulot formel, de façon que celui qui fait trésorier et membre du CA, transmet, donne son accord mais que ce ne soit pas lui qui fasse, sachant qu'on garde aussi notre expert-comptable pour les comptes finaux annuels.

Maintenant, la question est de savoir s'il est préférable que la gestion administrative reste entièrement aux mains de la Confédération ou si on la remet à l'IREx, en tout ou partie sachant que ce qui intéresse l'IREx, c'est de faire de la communication extérieure. Remettre entièrement le PN dans l'IREx n'a pas soulevé un enthousiasme en atelier, personne n'a soutenu positivement cette idée.

Une des raisons est que la culture des petites entreprises nous place dans une maille plus fine qui ne semble pas entrer dans la culture de l'IREx. Ce point serait le début d'un argumentaire pour demander des financements importants à la DHUP par exemple, disant que la particularité du PN est que ce sont de toutes petites entreprises et qu'il nous faut être plus proche du terrain. Cette particularité là et celle du matériau justifient qu'on garde le PN à l'intérieur de la Confédération et qu'on ait des financements particuliers. Dans ce cas, on prolongerait la mission de Nastasia sur toute l'année prochaine et il faudrait organiser en cohérence le budget.

7 Projet de livre Blanc avec le CSTB

La Confédération a été sollicitée par le CSTB, *via* Erwan Hamard, pour être associée à un Livre Blanc à l'attention des décideurs à l'horizon 2050. La Confédération terre crue serait un des partenaires, avec le CSTB, l'association « Construire le Futur, Habiter le Futur », l'entreprise Nova Tech et Craterre/amàco. Une négociation est en cours avec les porteurs du projet. La Confédération a fait des demandes concernant la gouvernance de ce projet. Ces demandes n'ont pas été bien entendues. Une proposition de lettre d'intention pour le financement de ce projet (90k€ sur 3 ans) nous a été faite dans l'attente d'une réponse de notre part. Des discussions ont eu lieu à ce sujet, évoquant plusieurs pistes de travail. Aucune voix positive n'a émergé en faveur de ce projet et personne ne s'est proposé de le porter pour la Confédération.

8 Autres activités en cours (n'ayant pas donné lieu à un atelier spécifique lors de cette AG)

8.1 Patrimoine culturel immatériel

Un atelier s'est constitué autour de ce projet après la dernière AG suite aux échanges avec Nicolas Adell, professeur en anthropologie ayant déjà accompagné avec succès d'autres groupes engagés dans le demande d'inscription à la liste Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. En 2023, cet

atelier s'est réuni pour conclure à l'opportunité et l'importance de déposer ce dossier. Cependant faute de financement, il n'a pas encore été réalisé. Il n'est pas envisageable de le conduire bénévolement. Un dossier est en cours d'élaboration en vue d'une session de présentation à l'UNESCO au printemps 2024. Son financement est toujours attendu.

8.2 Communication externe / site internet

Du fait de l'absence de nouveaux financements ou de subventions cette année écoulée, la Confédération n'a pu engager de nouvelles prestations avec des partenaires externes comme espéré. Le site est néanmoins fonctionnel mais nous n'avons pu aller plus loin mise à part l'installation d'un « plug in » type newsletter qui permet aux individus de déposer leur adresse mail et de recevoir des infos de mise à jour, quand nous serons en mesure de le faire. L'atelier a sélectionné de nombreuses photos dont les droits sont cédés à la Confédération. Il faut maintenant les mettre en ligne. Nous avons prévu la mise en ligne d'autres textes, en particulier celui sur les FDES qui n'est pas publiable en l'état. L'atelier Communication souhaiterait le présenter sous une forme audio expliquant des tableaux de valeur présentés de manière plus graphique. De plus, il avait été prévu d'enrichir le site avec des données type Atex dans le menu « techniques » de la construction en terre crue. Ces documents étant privés, leur détenteurs n'ont pas souhaité les rendre publics, par exemple les PV au Feu cités dans la partie Brique. Il faudrait insérer un texte expliquant cette situation qui renforce la nécessité de disposer de données publiques. Lors de la présentation de la journée de restitution Terre de Métiers, quelques-uns d'entre nous ont préparé un diaporama présentant la Confédération et les différents techniques. Faisant consensus, ce support pourrait être assez aisément transposable pour enrichir et illustrer le site Internet. Pour ce faire, un appel à participer financièrement et techniquement est donc lancé.